

Termes de référence

Recrutement d'un.e consultant.e spécialisé.e en RGPD ou Avocat.e en droit des données personnelles pour la réalisation d'une formation sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) à destination des RRMA

I. Contexte

a. Présentation des organisations

La Conférence Internationale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (CIRRMA) est l'organisation inter-régionale qui regroupe et fédère les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA). Elle a pour but de favoriser la mutualisation des projets et des initiatives entre les réseaux régionaux et de les rendre plus visible auprès des partenaires. Elle compte aujourd'hui 13 réseaux membres ou membres associés.

Les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA) sont des structures autonomes, lieux ressources et espaces d'échanges dédiés à la coopération et à la solidarité internationales. Ils interviennent en complément des politiques publiques menées sur ces sujets aux plans local et national qu'ils contribuent à construire, animer et relayer.

Référents régionaux et interfaces entre les institutions et les acteurs de terrain, les RRMA partagent les mêmes missions centrales d'information et d'identification des acteurs de leur territoire, d'accompagnement et de formation des porteurs de projet, d'animation territoriale. Ils fédèrent et unissent sur les territoires une démarche pluri et multi acteurs prenant force sur les synergies entre collectivités locales et territoriales, associations, établissements publics, acteurs économiques, collectifs locaux engagés à l'international.

b. Cadre de mobilisation des données par les parties-prenantes

Le RGPD a changé la façon dont les organisations gèrent les données personnelles depuis son entrée en vigueur en mai 2018. Cette réglementation européenne vise à donner aux citoyens européens plus de contrôle sur leurs données et à responsabiliser les organisations qui les utilisent et s'applique à toutes les organisations qui traitent des données personnelles de citoyens européens, quelle que soit leur localisation.

Les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA) visent à renforcer l'engagement et à améliorer la qualité des actions menées en France et à l'international dans le domaine de la coopération et de la solidarité. Ce sont également des structures qui jouent un rôle clé dans l'accompagnement des acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour cela, les RRMA collectent, centralisent et traitent des données personnelles de leurs partenaires et des acteurs qu'ils accompagnent. Ces données, telles que les noms, prénoms, adresses mails, numéros de téléphone et fonctions, sont essentielles pour mener à bien leurs missions.

Afin d'assurer une gestion efficace de ces données, les RRMA ont mis en place des outils communs et structurés de manière similaire. Cela permet une centralisation et une exportation harmonisée des informations collectées. De plus, chaque RRMA utilise des outils spécifiques pour le traitement des données, ce qui permet une certaine diversification tout en gardant une cohérence avec les autres structures.

Dans une logique de collaboration et de mutualisation, les RRMA travaillent ensemble pour collecter et traiter les données en vue de publications communes, de partage et de stockage de données. Cette approche permet de renforcer la coopération entre les différentes structures et d'optimiser l'utilisation des données pour répondre au mieux aux besoins des acteurs de la coopération et de la solidarité.

Cela soulève des besoins de formation et des questions sur la conformité à la RGPD et la protection des données personnelles des collaborateurs pour sensibiliser et améliorer les compétences nécessaires à une collecte et un traitement transparent, éthiques et conformes à la loi, assurant ainsi la sécurité des informations confidentielles.

II. Objectifs de la formation

L'objectif est que les participants, à la fin de la formation :

- Comprennent les principes et règles RGPD s'appliquant au contexte des missions des RRMA.

- Soient en capacité de façon réalisable et adaptée de mettre en place les mesures permettant le respect du RGPD au sein de leur RRMA après la réalisation d'un diagnostic interne.
- Puisse identifier les différents types de données personnelle, comprendre les règles de collecte, de stockage, de conservation et de traitement des données personnelles.
- Soient en mesure de comprendre les règles concernant le consentement des personnes concernées, savoir comment recueillir, enregistrer et gérer le consentement de manière conforme au RGPD.
- Êtres capables de mettre en pratique des connaissances acquises à travers des cas concrets rencontrés dans le quotidien des RRMA.

III. Le public cible

La formation sur la gestion des données personnelles est essentielle pour tous les salariés des RRMA. Elle concerne tous les salariés avec une visée informative quant à la gestion des données personnelles, son contexte, ses enjeux et l'importance de sa prise en compte dans la réalisation de nos différentes activités. Certains employés, tels que les chargés de mission observatoire et les chargés de communication, sont directement impliqués dans le traitement des données personnelles et doivent bénéficier d'une attention particulière pour le faire de manière efficace et responsable et les membres de direction également pour une gestion plus performante des données personnelles au sein des RRMA.

IV. Format et durée de la formation

a. Durée de la formation

Deux (2) jours (Les modalités seront définies avec le ou la consultant.e spécialisé.e en RGPD ou avocat.e en droit des données personnelles retenue).

b. Méthodes pédagogiques souhaitées

Pour permettre aux participants de résoudre concrètement les problèmes liés au RGPD rencontrés dans leur environnement professionnel, une approche participative qui repose sur l'expérience serait souhaitée. Comme :

- L'étude de cas
- Les jeux de rôles
- Les mises en situation
- Les échanges et débats etc.

V. Calendrier

- La première journée de formation se tiendra en juin en distanciel lors d'une date à convenir selon les disponibilités.
- La deuxième journée sera en présentiel lors d'un événement organisé par les réseaux le 5 juillet 2024 en Pays de la Loire. La CIRREMA supportera les frais de déplacement du ou de la consultant.e retenu.e.

Jours de formation	Contenu	Date
En amont de la formation	Évaluer les besoins en formation RGPD des équipes des RRMA pour planifier le programme de formation via un questionnaire.	Mai 2024
Premier jour de formation	Programme de formation détaillé	Juin 2024
Deuxième jour de formation	Programme de formation détaillé	5 juillet 2024
Post-formation	Transmission des livrables	5 août 2024 au plus tard

VI. Livrables

- Support de formation.
- Synthèse du plan de mise en œuvre du RGPD ne dépassant pas 3 pages.

VII. Budget

Le budget de la formation s'élève à 2500 euros TTC, et il est réparti de la manière suivante : la moitié est à verser au moment de la signature du contrat de formation et la seconde moitié du paiement doit être effectuée à la fin de la formation, une fois les livrables reçus et validés.

VIII. Expertise recherchée

Le/la consultant.e ou avocat.e spécialisé en RGPD ou en droit des données personnelles doit posséder les expériences, connaissances et compétences listées ci-dessous :

- Expérience dans la formation en RGPD et une expertise en formation-action.
- Une bonne maîtrise du RGPD et des principes de protection des données personnelles, combinée à une expérience concrète dans la mise en place des exigences du RGPD au sein des organisations.

- Savoir expliquer clairement les principes essentiels du RGPD et répondre de manière approfondie aux questions des participants.
- Une capacité à fournir des conseils personnalisés et des recommandations sur la manière dont les organisations peuvent se conformer efficacement au RGPD.

Dossier de candidature et procédures de soumission de l'offre

Les candidat.e.s intéressé.e.s sont prié.e.s de bien vouloir adresser un dossier de soumission avant le 15/05/2024 aux adresses e-mail suivantes : observatoire@rrma.fr et direction.programmes@rrma.fr en précisant «Formation RGPD/CIRRMA» en objet du mail.

Le dossier de soumission doit inclure :

Une offre technique comprenant :

- Une proposition détaillée de formation (maximum 5 pages) à laquelle le questionnaire pourra être proposé en annexe.
- Un CV actualisé et détaillé avec au moins deux références de missions similaires.
- Une offre financière comprenant le coût de la formation, toutes taxes comprises et tous frais liés à la présente mission compris (en dehors des frais de déplacement pour la journée de formation en présentiel)